

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015 à 19 h 30

Présents : F.Beauvois, A.Raccurt, F.Brousse, J.P.Perrot, B.Lavire, S.Ameur, A.Bret, A.L.Brunet, Ch.Dumas, T.Gérossier, Ch.Gouverneur, M.Jeanney, G.Pipaz, I.Raccurt, J.C.Ruga.

### **MAJORATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 novembre 2014 fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur tout le territoire communal à 5%. Il précise que l'article L 331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être porté à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées ou à édifier. Le secteur du Chemin de Labour défini par les parcelles cadastrées section W n°86p et section E n°81p-83-84p-87-88p-95p-96p-1008-1223-1224 pourrait être concerné par l'application d'un taux à 20 % en raison de l'importance des constructions à édifier et en s'appuyant sur un devis réalisé d'un montant estimatif de 115 350,00 € HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur Chemin de Labour délimité comme précité au taux de 20 %.

### **REVISION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le résultat de l'étude menée par le cabinet KPMG dans le cadre d'un éventuel transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel. L'étude menée porte sur les impacts administratifs, juridiques et financiers de ce projet. Il rappelle qu'aujourd'hui le coût de la redevance assainissement est de 0,75 € HT le m<sup>3</sup>, pour la commune de Bressolles, mais qu'il ressort de l'étude que le coût d'équilibre dans le cadre d'un transfert serait de 1,33 € HT le m<sup>3</sup> au 1er janvier 2017 pour évoluer jusqu'en 2022 au prix de 2,10 € HT le m<sup>3</sup>. Afin de limiter l'impact financier auprès des abonnés, Monsieur le Maire suggère d'augmenter dès l'exercice 2016 la part de la redevance assainissement et propose le tarif 1,04 € HT le m<sup>3</sup>. Le Conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif de 1,04 € HT le m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### **REGLEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE AU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 septembre 2013, le Conseil municipal a décidé de créer un espace cinéraire dans l'enceinte du cimetière de la commune de Bressolles. Cet espace comprend un columbarium, un jardin du souvenir ainsi qu'un jardin cinéraire en cours de réalisation. Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique dans l'enceinte du cimetière il est nécessaire d'établir un règlement spécifique. Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du futur règlement accepte à l'unanimité le règlement tel que rédigé pour répondre aux demandes des familles qui souhaiteraient acquérir une concession dans l'espace cinéraire du cimetière communal.

## **TARIFS DES CONCESSIONS CINERAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'approbation du règlement de l'espace cinéraire, il convient d'adopter les tarifs des concessions disponibles dans cet espace. Il propose les montants de redevances suivants :

### **COLUMBARIUM**

- Case 3 urnes : 500,00 € pour 15 ans  
700,00 € pour 30 ans

### **CAVURNE**

- Caverne 4 urnes : 150,00 € pour 15 ans  
300,00 € pour 30 ans

Le Conseil municipal par *14 voix pour et 1 abstention* accepte les tarifs de concessions proposés par Monsieur le Maire.

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 14 novembre 2014, le Conseil municipal a accordé l'indemnité de conseil à Monsieur MOISSON Alain, Trésorier municipal, au taux de 100 %. Monsieur le Maire souligne que durant cet exercice le Trésorier a participé de manière active à la gestion de la collectivité et que cette implication justifie le maintien d'une indemnité à taux plein soit un montant d'indemnité de 424,27 € brut. Le Conseil municipal par *14 voix pour et 1 abstention* décide d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur MOISSON Alain au taux de 100 % pour un montant de 424,27 € brut soit 386,70 € net.

## **CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE 2015 POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la mise en place de la redevance spéciale dont sont redevables les activités économiques. Cette redevance spéciale est due dès le premier litre de déchets produits, la redevance étant ensuite calculée en tonnage avec application d'une densité fournie par l'ADEME. Au fil des ans, les redevables de cette contribution ont augmenté. Aussi la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, pour être en adéquation avec le service apporté, a mis en place une convention avec les redevables concernés. Cette convention fixe à 0,038 € par litre, le coût de traitement des déchets (collecte et valorisation) pour l'année 2015, soit pour la cantine scolaire du regroupement pédagogique intercommunal un montant de 334,40 € pour un volume de 8 800 litres. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte les termes de la convention.

## **SUBVENTION RASED**

A.Raccurt rappelle le principe du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté.

Les RASED rassemblent les psychologues scolaires et enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves des écoles maternelles et primaires et font partie des équipes enseignantes d'un secteur déterminé.

Notre secteur regroupe 12 communes et la mairie de Tramoyes héberge le service du RASED.

Le personnel est rémunéré par l'Education Nationale mais les frais de fonctionnement sont à la charge des communes (locaux, télécommunication, matériel informatique, fichiers test...)

Afin de financer ces actions, la psychologue scolaire sollicite une subvention d'un montant de 1€ par élève. L'OCCE (Office des Coopératives scolaires) est gestionnaire du compte du RASED. A noter que 24 enfants du RPI Bressolles – Pizay – Le Montellier ont bénéficié de l'intervention du RASED au cours l'année scolaire 2014-2015.

Le montant de la participation des 3 communes du RPI est de 188 €.

Le Conseil Municipal accepte de verser à l'OCCE la part revenant à la commune de Bressolles, soit : 55,00 €

### **PROJET DE RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

S.Ameur informe que l'association les BAMB'AIN à Béligneux a accepté de porter ce projet et d'être gestionnaire du RAM.

Les statuts ont été adoptés sans tenir compte des remarques des trois collectivités parties prenantes : Balan, Béligneux, Bressolles, notamment la représentativité des communes au Conseil d'Administration, la participation financière des assistantes maternelles de 50 € par an réduite à 30 €.

De plus, la prestation des services Enfance et Jeunesse de la CAF sera versée l'année n+1, soit 12 408 € inscrits au budget prévisionnel et portant la participation de Bressolles à 2 414 €.

Compte tenu de ces éléments, les représentants des trois communes ont sollicité une rencontre avec les membres du bureau.

### **COMPTE RENDU DE REUNIONS**

#### **Commission de fleurissement (A.Bret)**

Des devis ont été demandés pour une remise en état des certains espaces verts, notamment :

- Abords du cimetière : taille des arbustes et arbres et désherbage
- Salle polyvalente : taille des rosiers et arbustes et désherbage
- Abords de l'église : taille et désherbage des rosiers
- Abords de la mairie : taille du tilleul

A.Bret présente trois devis. L'entreprise TARVEL est retenue pour un montant de 2 766,00 €

La commission étudie le remplacement de certaines jardinières en mauvais état.

### Commission travaux (B.Lavire)

Les grooms ont été posés à l'école sur les deux grandes portes vitrées.  
La signalisation horizontale a été rénovée sur l'ensemble du village

### Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e.communication de l'Ain (J.Pierre)

Le réseau de fibre optique n'est pas à espérer avant 2020 et sous réserve de la reprise du programme de travaux liée au versement de la subvention de 9 millions d'euros attendue de l'Etat.

### Conseil municipal d'enfants de Béligneux (J.C.Ruga)

J.C.Ruga a assisté à la mise en place du nouveau conseil d'enfants (17 élus du CM1 à la 5<sup>ème</sup>). Les enseignants, membres du Conseil municipal adultes étaient présents. Le Maire a remis aux jeunes élus les symboles de la République (tee-shirt, écharpe et charte du citoyen). Une nouvelle fois, il est constaté que le rôle de l'animateur est capital.

### Centre Communal d'Action Sociale (F.Beauvois)

Les membres du C.C.A.S ont décidé de modifier l'action en faveur des « personnes âgées » :

- Le repas annuel est ouvert à toutes les personnes à partir de 65 ans et domiciliées dans la commune.
- Le colis de Noël est offert aux personnes de plus de 70 ans n'ayant pas participé au repas. La visite pendant les fêtes de fin d'année sera toutefois maintenue pour tous.

### Commission d'urbanisme (F.Brousse)

- Permis de Construire maison individuelle : Gouverneur Fabien – Dalata Sonia
- Déclarations Préalables : . abri de jardin – M.Driouche
  - . clôture – J.Garnier
  - . pose de panneaux photovoltaïques – F.Leonelli
  - . reconstruction d'un garage – J.Passet
  - . modification de façade 1– G.Comtet
  - . modification de façade 2 – G.Comtet
- Certificats d'Urbanisme : . Basselot / Convert
  - . S.Rogister / Battista (non traité par manque d'identification de l'emprise)
  - . F.Beauvois / Gauthier
  - . Boulard

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Coupes de bois** (B.Lavire)

Les coupes de bois au lieu-dit Choisey seront à disposition dans les mêmes conditions que l'hiver dernier.

La séance est levée à 21h30